



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

ARRÊTÉ N° 2024/DREETS/Pôle Travail/25

Fixant la liste des organismes habilités à dispenser la formation aux représentants du personnel des comités sociaux et économiques (CSE) en matière de santé, sécurité et conditions de travail

**Le préfet de la région Pays-de-la-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le code du travail, et notamment les articles L.2315-17 à 18 et R.2315-8 à R.2315-11 relatifs à la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- VU** les articles R.2315-12 et suivants du code du travail relatif aux obligations auxquelles doivent satisfaire les organismes dispensant des formations ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** l'arrêté N°2024/SGAR/76 du 14 mars 2024 du préfet de la région Pays de la Loire, portant délégation de signature à M. Jérôme GIUDICELLI, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;
- VU** l'arrêté N 2024/DREETS/Pôle Travail/07 du 16 février 2024 relatif à la composition de la liste des organismes habilités à dispenser la formation aux représentants du personnel des comités sociaux et économiques (CSE) en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- VU** la consultation du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle en date du 26 avril 2024.

Considérant les informations recueillies lors de l'instruction des demandes d'agrément, en particulier celles permettant d'apprécier l'aptitude des organismes à assurer la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique en matière de santé, sécurité et conditions de travail, les capacités et l'expérience acquises par leurs formateurs ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire;

ARRETE

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté N 2024/DREETS/Pôle Travail/07 du 16 février 2024 est complété ainsi :

Sont agréés pour dispenser aux représentants du personnel des comités sociaux et économiques des stages de formation nécessaires à l'exercice de leur mission en matière de santé, sécurité et conditions de travail, les organismes suivants :

- **AGIR FORMATION**
1 Rue Jean Mermoz
PA de la Maison Neuve
44984 SAINTE LUCE SUR LOIRE
N° SIRET : 331 887 968 00054

- **AREFOR**
Bourse du Travail
14 Place Louis Imbach
49000 ANGERS
N° SIRET : 332 021 625 00014

- **PROJETIS FORMATION CONSEIL**
15 Avenue des Anciens Combattants
44110 CHATEAUBRIANT
N° SIRET : 523 942 761 00025

- **AVIMAR**
46 Boulevard Clémenceau
85300 CHALLANS
N° SIRET : 432 780 781 00014

- **PREMANIS**
18 Rue de la Mongendrière
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
N° SIRET : 791 634 140 00028

Article 2 :

Les organismes figurant sur la liste annexée au présent arrêté sont agréés pour dispenser la formation aux représentants du personnel des comités sociaux et économiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail pour une durée de 4 ans.

Article 3 :

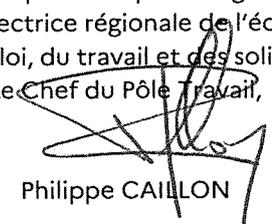
Les organismes agréés remettront à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire, chaque année avant le 30 mars, un compte rendu de leur activité de l'année écoulée au titre de la formation dispensée aux représentants du personnel aux comités sociaux et économiques.

Article 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Pays-de-la-Loire.

Fait à Nantes, le 28 mai 2024

Pour le préfet et par délégation,
Pour la directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
Le Chef du Pôle Travail,


Philippe CAILLON

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. La décision contestée doit être jointe au recours.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de mes services.

Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse.

En application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »

**LISTE DES ORGANISMES AGREES POUR LA FORMATION DES REPRESENTANTS DU
PERSONNEL AU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE
ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

(AGREMENT DU PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE)

L'agrément est délivré pour une durée de 4 ans

Organisme de formation	Adresse	Téléphone / courriel	Arrêté
A3 SET	135 Rue Antoine Parmentier 44600 SAINT-NAZAIRE	06 86 13 92 85 sebastien.hubert@a3set.fr	17 août 2023
ACCIARIS	1 Av du Professeur Jean Rouxel BP 90753 44481 CARQUEFOU	02 40 52 67 63 cse@acciaris.fr	1 ^{er} octobre 2020
ACF – Accompagnement Conseil & Formation	ZAC de la Cartoucherie 8 Boulevard René Cassin 72000 LE MANS	06 76 69 93 47 nathalie@acfformation.net	20 juin 2022
AF SET 85	42 Route des Sables 85000 LA ROCHE SUR YON	06 86 13 92 85 sebastien.hubert@afset.fr	17 août 2023
AGIR FORMATION	1 Rue Jean Mermoz PA de la Maison Neuve 44984 SAINTE LUCE SUR LOIRE	02 51 13 31 75 formation@agir-services.fr	28 mai 2024
ALEO PREVENTION	6 Rue Maryse Hilsz 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE	02 51 85 22 13 charley.loirat@aleofrance.fr	1 ^{er} juillet 2020
ALTUS DEVELOPPEMENT	146 Rue Etienne FALCONNET 72100 LE MANS	02 52 19 22 22 contact@altus-developpement.fr	7 novembre 2022
AREFOR	Bourse du Travail 14 Place Louis Imbach 49100 ANGERS	02 41 24 40 20 accueil@arefor.fr	28 mai 2024
ARTEK Formations	16 Rue Fouré 44000 NANTES	02 51 86 47 84 contact@artek-formations.fr	11 mars 2021
ASM Consultant	4 Rue Albert Londres BP 80304 44303 NANTES	02 40 49 30 19 formation@asm-consultant.fr	2 juin 2023
ATLANTIC PREVENTION	11 Boulevard Ampère La Fleuriaye – Technopolis Bât. C 44470 CARQUEFOU	02 40 52 60 23 ap@atlanticprevention.fr	19 octobre 2023
ATTITUDE FORMATION	3 Avenue Laennec 72000 LE MANS	06 33 70 11 43 trottier.laurence@attitude-formation.fr	2 juin 2023
AVIMAR	46 Boulevard Clémenceau 85300 CHALLANS	02 51 93 42 20 contact@avimar.net	28 mai 2024
AVIP	82 Boulevard d'Angleterre 85000 LA ROCHE SUR YON	02 51 62 61 73 aviperformance@orange.fr	4 avril 2023
AXH DEVELOPPEMENT	8 Boulevard de Sunderland 44600 SAINT-NAZAIRE	06 58 98 98 14 Axx.dev@gmail.com	2 juin 2023

Organisme de formation	Adresse	Téléphone / courriel	Arrêté
BE IN QSE	Le Bois Séné 49000 ECOUFLANT	02 41 34 18 04 contact@be-in-qse.fr	2 juin 2023
C3S	38 Rue Arnold Dolmetsch 72018 LE MANS cedex 2	02 43 23 09 23 formation@c3s.fr	2 juin 2023
Cabinet d'avocat Virginie DUBOIS	10 Rue Lenepveu 49100 ANGERS	06 26 72 85 37 virginie.dubois@avocat-angers.com	16 février 2024
CADRES EN MISSION FORMATION	144 Rue Paul Bellamy CS 12417 44024 NANTES Cedex 1	02 51 84 95 55 contact@cadresenmission.com	16 février 2024
CCI de Nantes St-Nazaire	16 Quai Ernest Renaud CS 90517 44105 NANTES Cedex 4	02 40 44 42 42 contact-formation@44.cci.fr	17 août 2023
CCI de Maine et Loire	8 Boulevard du Roi René 49006 ANGERS Cedex	02 41 20 54 64 francoise.auger@maineetloire.cci.fr	2 mars 2023
CCI de la Mayenne	12 Rue de Verdun 53000 LAVAL	02 43 91 49 71 anne-marie.derouault@mayenne.cci.fr	2 mars 2023
CCI de Vendée	16 Rue Olivier de Clisson 85000 LA ROCHE SUR YON	02 51 45 32 32 formation.continue@vendee.cci.fr	17 août 2023
CCI Le Mans Sarthe	1 Boulevard René Levasseur 72000 LE MANS	02 43 21 00 59 laurence.plais@lemans.cci.fr	2 mars 2023
Charlotte BAUDOIN Créative Prévention	La Honchère 44330 LA CHAPELLE HEULIN	06 58 63 89 86 contact@creative-prevention.fr	11 mars 2021
CONSULT OUEST	2 Avenue des Améthystes 44338 NANTES cedex	06 85 80 61 01 consultouest@gmail.com	2 juin 2023
CPLUS FORMATION	3 Rue des Cèdres 49360 TOUTLEMONDE	06 68 89 22 22 contact@cplusformation.fr	15 décembre 2023
ENVOL RH	3 Impasse des Caboteurs 44830 BOUAYE	06 82 51 08 93 helene.blanlot@envolrh.fr	15 décembre 2023
F2ST	3 Rue de l'Orée des bois 49140 BAUNE	07 77 46 45 10 e.clemenceau@f2st.fr	17 août 2023
FORCOPREV	5 Avenue Bel Air 44250 SAINT BREVIN LES PINS	06 29 53 00 50 forcoprev@gmail.com	1 ^{er} juillet 2020
FORMACOM	1 Avenue de l'Angevinière 44800 SAINT-HERBLAIN	02 28 01 15 30 info@formacom.fr	16 février 2024
FORMAJADE	36 Bis Avenue des Frères Lumière 44250 SAINT BREVIN LES PINS	02 40 27 04 62 frederic.morvan@formajade.fr	23 juin 2021
GERESO	38 rue de la Teillaie 72018 LE MANS CEDEX 2	02 43 23 09 09 formation@gereso.fr	2 juin 2023

Organisme de formation	Adresse	Téléphone / courriel	Arrêté
HR'GO	15 rue des Roitelets 85140 ESSARTS EN BOCAGE	06 32 05 22 24 y.jobard@hrgo.fr	19 octobre 2023
INTERFORMAT	Parc Technopolis – Bât. L 2 rue Albert Einstein 53810 CHANGE	02 43 56 05 05 interformat53@interformat.fr	19 octobre 2023
KARPA Prévention	8 Rue de la Moulinotte 85200 FONTENAY LE COMTE	06 87 60 79 23 contact@karpa-prevention.fr	2 mars 2023
LF FORMATION	2 Boulevard de Baiona 44210 PORNIC	02 40 64 00 96 Sandrine.loirat@lfformation.fr	16 février 2024
MICHAEL MANCEAU – FORMATION4S	2729 Route de Verdon Lieu-Dit La Mortegnière 49280 LA TESSOUALLE	06 16 84 01 93 Lasuerie25@hotmail.fr	23 juin 2021
MORGANE SEZNEC PREVENTION	1 Square de Lire 49300 CHOLET	06 66 63 01 71 morganesezniec.formation@gmail.com	23 juin 2021
NOVA PREVENTION	4 avenue de l'Arborescente 85500 BEAUREPAIRE	02 51 64 91 63 contact@nova-prevention.fr	7 novembre 2022
OPTIM'HOMME	ZI de la Bergerie 1 Rue Gutenberg 49280 LA SEGUINIÈRE	02 41 56 99 77 catherine.ceinturet@optimhomme.fr	16 février 2024
PREMANIS	18 Rue de la Mongendrière 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	06 77 10 28 57 jguernic@premanis.fr	28 mai 2024
PREVENTION ACADEMIE	118 Rue de la Bibardière ZA de la Ronde 49650 ALLONNES	02 41 35 93 70 contact@prevention-academie.fr	20 juin 2022
PROJETIS FORMATION CONSEIL	15 Avenue des Anciens Combattants 44110 CHATEAUBRIANT	02 40 28 60 57 info@projetis.com	28 mai 2024
PROPULS' SAS	La Valocherie 49190 ROCHEFORT SUR LOIRE	02 41 78 83 18 info@propuls.fr	2 juin 2023
PSP CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT	77 rue des Plantes 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	06 71 09 24 19 franck.pennuen@pspconseil.fr	17 août 2023
QVCT PREVENTION	10 Quai Surcouf 44400 REZE	06 64 24 22 54 contact@qvct-prevention.com	19 octobre 2023
SAFE Sécurité Accompagnement Formation Extinct'feu	1 bis Rue de l'Arée 85140 ESSARTS EN BOCAGE	02 51 31 11 00 info@safe85.fr	19 octobre 2023
SEBASTIEN GRANDJEAN	14 Rue Crébillon 44000 NANTES	06 16 74 21 20 sgrandjean@grandjean-avocat.fr	7 novembre 2022
SC FORMATION	104 Route de la Bosse 44500 LA BAULE	06 14 04 22 20 sophiecadro@orange.fr	1 ^{er} juillet 2020
SOFTEC FORMATION PROFESSIONNELLE	Chemin du bocage 49240 AVRILLE	02 41 43 38 22 info@softtec.fr	14 mars 2022
UMENIA	Route de Palluau Site Actinord	02 43 61 08 47 contact@umenia.fr	4 avril 2023

	72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN		
--	----------------------------------	--	--

Les agréments donnés par les régions sont valables sur l'ensemble du territoire national, il est par conséquent possible de faire appel à un organisme agréé par une autre région.
De plus; il existe des organismes agréés au niveau national.

